



Annexe aux comptes

Année 2022



1. REGLES ET PRINCIPES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

REGLES APPLIQUEES

Les comptes 2022 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin) du 23.09.2020, ainsi qu'aux directives reçues du Service des communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est gérée selon les principes définis à l'article 4 de la LFCo, soit : légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, non-affectation des impôts, gestion axée sur les résultats.

PRINCIPES DE PRESENTATION ET STRUCTURE DES COMPTES

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (article 39 LFCo). Les actifs et passifs du bilan sont évalués selon le principe de la « vraie valeur », conformément aux articles 43, 44 et 45 LFCo pour les éléments des patrimoines financier et administratif. Les comptes comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes annuels (article 13 LFCo). Le compte de résultats présente les charges et les revenus des activités courantes de la commune ; le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long termes de la commune (articles 15 & 16 LFCo). Le nouveau plan comptable harmonisé prévu pour l'ensemble des communes du Canton (article 13 LFCo) est appliqué depuis l'exercice 2021 au 1er janvier, c'est-à-dire MCH2.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes sont présentés conformément aux principes de présentation des comptes définis à l'article 40 LFCo, soit : annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité, clarté, fiabilité et neutralité. Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les charges et les revenus, ainsi que les dépenses et les recettes sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés.

Selon l'art. 3 du Règlement des finances (RFin) de notre commune, les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

PRINCIPES D'AMORTISSEMENT

Dès le 01.01.2021 et MCH2, les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation et aux taux d'amortissement en résultant. En voici le détail :

Immobilisations	Durée d'utilisation	% linéaire
• Terrains PA	aucune	aucun
• Routes, voies de communication et génie civil	40 ans	2,5 %
• Ouvrages – Alimentation en eau : conduites	80 ans	1,25 %
• Ouvrages – Alimentation en eau : station pompage	50 ans	2,00 %
• Ouvrages – Traitement des eaux usées : canalisations	80 ans	1,25 %
• Immeubles Maison communale et Aigle Noir	33 1/3 ans	3,00 %
• Biens meubles : Véhicules	10 ans	10,00 %
• Pavillons scolaires : décision CC	5 ans	20,00 %



ANNEXE AUX COMPTES

L'annexe aux comptes annuels comprend les règles régissant la présentation des comptes et les éventuelles dérogations à celles-ci, les principes relatifs à la présentation des comptes, l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations et garanties, le tableau des immobilisations, les indicateurs financiers, ainsi que des précisions supplémentaires permettant la bonne compréhension des comptes communaux (article 18 LFCo).

2. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES (art. 18 let. g LFCo)

ÉTAT DE LA FORTUNE ET DES REVENUS

A l'issue de l'exercice comptable 2022, les résultats cumulés des années précédentes passent de CHF 13'503'151.39 à CHF 14'255'931.51. Cette augmentation provient de l'attribution du bénéfice net de l'année 2021 (CHF 752'780.12).

Le total du capital propre passe quant à lui de CHF 18'060'126.51 à CHF 18'043'925.19 au 31 décembre 2022.

Le résultat provenant des activités d'exploitation, clôturant le premier niveau du compte de résultats, affiche un bénéfice de CHF 1'154'594.18 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 173'120.00 (amélioration de CHF 1'327'714.18).

Le résultat opérationnel, clôturant le deuxième niveau du compte de résultats, affiche un bénéfice de CHF 54'579.33, en amélioration de CHF 221'889.33 par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de CHF 167'310.00.

Ce résultat opérationnel est amélioré par le troisième niveau du compte de résultats ayant trait aux charges et revenus extraordinaires, dont le total représente un revenu net de CHF 380'000.00, amenant le bénéfice final de l'exercice à CHF 434'579.33.

Ce revenu extraordinaire net de CHF 380'000.00 représente la dissolution de la réserve de réévaluation du PA qui se fait sur 10 ans dès l'année d'entrée en MCH2 de 2021.



3. ETAT DU CAPITAL PROPRES (art. 18 let. c LFCo & art. 13 OFCo)



Voir tableau annexé

3. Etat du capital propre (art. 13 OFCo)

Compte	Bilan au :		Variation	Libellé	Règlement en vigueur		Remarques et commentaires sur l'évolution
	31.12.2022	31.12.2021			Type	Date	
2900	303 414.35	374 195.00	-70 780.65	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre			
29001.01	0.00	15 688.18	-15 688.18	Financement spécial Approvisionnement en eau - Equilibre du compte	Règlement relatif à la distribution d'eau potable	30.01.2017	Prélèvement sur la réserve EP pour équilibrer le compte de Résultats pour atteindre le taux de couverture de 84.6% = prélèvement du solde provision
29002.01	303 414.35	358 506.82	-55 092.47	Financement spécial Traitement des eaux usées - Equilibre du compte	Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux	14.01.2008	Versement à la réserve EU pour équilibrer le compte de Résultats pour atteindre le taux de couverture de 100%
2950	3 050 000.00	3 430 000.00	-380 000.00	Réserve liée au retraitement PA			
29500.00	3 050 000.00	3 430 000.00	-380 000.00	Réévaluation retraitement PA (patrimoine administratif)	LFCo et Décisions CC	22.03.2018 et 05.10.2020/07.03.2022	Cette réserve, alimentée par le retraitement du PA, sera dissoute dans les 10 ans, selon directive 12/2022 du Scom - annuel CHF 380'000.00
2990	434 579.33	0.00	434 579.33	Résultat annuel			
29900.00	434 579.33	0.00	434 579.33	Résultat annuel	LFCo	22.03.2018	Résultat bénéficiaire - année 2022
2999	14 255 931.51	14 255 931.51	0.00	Résultats cumulés des années précédentes			
29990.00	14 255 931.51	14 255 931.51	0.00	Résultats cumulés des années précédentes	LFCo	22.03.2018	Attribution du résultat bénéficiaire de l'année 2021
TOTAL	18 043 925.19	18 060 126.51	-16 201.32				



4. TABLEAU DES PROVISIONS (art. 18 let. d LFCo & art. 14 OFCo)



Voir tableau annexé

4. Tableau des provisions (art. 14 OFCo)

Compte	Bilan au :		Variation	Libellé	Commentaires	Justification de la provision et de son maintien
	31.12.2022	31.12.2021				
2050	73 000.00	63 800.00	9 200.00	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires		
20500.00	73 000.00	63 800.00	9 200.00	Provision prestations supplémentaires du personnel	Le montant se base sur le solde des heures supplémentaires et des vacances au 31.12. et il tient compte des charges sociales	L'OFCo autorise la constitution d'une telle provision à son article 14.
2086	165 797.39	332 201.90	-166 404.51	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance		
20860.00	165 797.39	332 201.90	-166 404.51	Provision Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	Afin - coûts mesures transitoires découlant de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de FR	Mise à jour selon document AFin du 22.09.2021 - paiement acompte le 28.02.2022
2091	337 462.00	337 462.00	0.00	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers		
20910.00	337 462.00	337 462.00	0.00	Réserves PC - Constructions abris, places rachat	Le montant se base sur le document de contributions de remplacement du SPPAM et confirmé par e-mail le 28.01.2022	Pas de variation / Restitution au canton sera faite en 12.2023



5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS (art. 18 let. e LFCo & art. 15 OFCo)



Voir tableau annexé

5. Tableau des participations (art. 15 OFCo)
Actions, participations, titres et parts sociales

Compte	Société	Forme juridique	Activités et buts	Type de titres	Nbre titres au 31.12.2022	Valeur nominale	Capital-Actions/Capital social	Valeur comptable	Part du capital en %
Patrimoine financier									
10700.01	Neyergie SA	Société anonyme	Favoriser le dével. de l'énergie renouv. ds et hors territoire communal par l'exploit. d'infrastr. de produits et distrib. d'énergie.	actions nominales	4 000	46.50	400 000.00	186 000.00	100%
10710.00	Neyergie SA	Société anonyme		idem prêt postposé		350 000.00		350 000.00	
10710.01	Neyergie SA	Société anonyme		idem prêt /installation PV s/bâtiments comm.		150 000.00		150 000.00	
10710.02	Neyergie SA	Société anonyme		idem Prêt-relais pour PV et microréseau		600 000.00		600 000.00	
10702.00	La Neyruzienne	Société coopérative d'habitation	La construction d'immeubles locatifs ou autres unités d'habitation à loyer modéré au sens des dispositions légales en la matière, leur exploit. et location ainsi que toute activité ayant un rapport direct/indirect avec son objet.	part sociale nominative	3 810	381 000.00	406 200.00	387 000.00	93.70%
107			TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS à LONG TERME					1 673 000.00	
Patrimoine administratif									
14520.00	Ass. des Communes Sarine-Ouest pour service social régional	Association de communes	Appliquer la loi du 26.11.98 sur l'aide sociale (LASoc) accordée par les communes et l'Etat aux personnes domiciliées, de passage ou en séjour sur leurs territoires; créer et administrer un service social et une commission sociale au sens des art. 16, 18, 19 et 20 LASoc. Promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'expositions et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition à une société d'exploitation par contrat de location (cf. statuts pour but complet).	apport en nature 2009				14 960.30	
	Agy Expo SA	Société anonyme		certificat d'actions pour actions nominatives	25	0.00		0.00	
	Saïdef Société anonyme pour l'incinération des déchets du Canton de Fribourg	Société anonyme	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets (cf. statuts pour but complet).	certificat d'actions pour actions nominatives	1 489	0.00		0.00	
145			TOTAL PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA					14 960.30	

**6. TABLEAU DES GARANTIES (art. 18 let. e LFCo & art. 16 OFCo)**

	État au 31.12.2021	État au 31.12.2022
Cautionnements		
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - loyers	10 150.00	10 150.00
Cautionnement - Association Le P'tit Bonheur de Neyruz - crédit bancaire	60 000.00	60 000.00
Associations de communes (participations communales)		
Cycle d'Orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac français	901 072.00	1 007 163.00
Réseau Santé de la Sarine	325 708.00	392 477.40
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	4 058 855.40	0.00
Arcos Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises	13 880.20	8 057.55
Alimentation en eau de Sarine-Ouest	314 127.00	102 676.00
Total	5 683 792.60	1 580 523.95



7. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (art. 18 let. f LFCo & art. 17 OFCo)



Voir 2 tableaux annexés

7. Tableau des immobilisations - Evolution 2022

COMMUNE NEYRUZ FR							31.12.2022	
	Bilan	Réévaluation	Augmentation	Diminution	Amortissements lineaires	%	Etat au	
	31.12.2021						31.12.2022	
107108	Placements et terrains PF	13 945 660,00	-1 122 000,00	0,00	0,00	0,00	12 823 660,00	
107002.00	Parts sociales La Neyruzienne	442 000,00	-55 000,00				387 000,00	
107000.01	Capital-actions Neyregie SA	188 000,00	-2 000,00				186 000,00	
10710.00	Priét Neyregie SA (postposé)	350 000,00					350 000,00	
10710.01	Priét Neyregie SA - install. PV Complexe com	150 000,00					150 000,00	
10710.02	Priét-relais Neyregie SA - Install PV-microcrés	600 000,00					600 000,00	
10800.00	Terrains en zone à bâtir Rte d'Omens Sud	4 050 000,00					4 050 000,00	
10800.01	Terrains en zone artisanale Le Sécheron	4 100 000,00					4 100 000,00	
10800.02	Terrains Sentier Les Cheminols	367 200,00					367 200,00	
10800.03	Terrains Le Cléjard - 3071 m2	1 500 000,00	-1 065 000,00				435 000,00	
10800.04	Terrains Rte d'Omens Nord	2 014 200,00					2 014 200,00	
10800.06	Participation rampe accès parking Cléjard	184 260,00					184 260,00	
14	Investissements PA	13 611 564,09	0,00	1 365 361,27	437 800,00	375 347,95	14 163 797,41	
14000.00	Terrains d'uitile publique Rte d'Omens Sud	115 211,00					115 211,00	
14000.01	Terrains Le Cléjard - 3439 m2	437 600,00			437 800,00		0,00	
14010.10	Participation rampe accès parking Cléjard	356 776,83					356 776,83	
14010.00	Routes communales et génie civil	4 121 633,45		75 310,17			4 196 943,62	
14010.01	Allée Jean-Tinguely	2 524 293,35					2 524 293,35	
14010.02	Eclairage public	0,00					0,00	
14010.03	Aménagement Plce de la Gare	1 608 620,06					1 608 620,06	
14010.04	Aménagement Parc Cléjard et promenades piétonnier les 3 Rosés	798 713,45					798 713,45	
14010.06	Réaménagement Rv traversee village- séquences 3-4	2 010,35	12 852,75				14 863,10	
14010.07	Aménagements routiers Cléjard PA	28 809,75	19 898,95				48 708,70	
14010.08	Amortiss. cumulés routes et voies de commun. PA	0,00	437 800,00				437 800,00	
14010.99	Subventions d'investiss. s/routes et voies de commun. PA	-1 117 904,90				215 261,73	-1 333 166,63	
14650.00	Amortiss. cumulés s'approvisiomm. Eau raccordement EP	-1 155 844,90	-23 443,30				-1 179 288,20	
14031.00	Eau potable	2 092 273,83	8 395,35				2 100 669,18	
14031.01	Station pompage	371 037,40					371 037,40	
14031.99	Subventions d'investiss. - taxes de Eaux usées, STEP	-164 881,43				30 175,89	-195 057,32	
14671.00	Amortiss. cumulés s/traitement EU raccordement EU	-82 830,50	-32 728,10				-115 558,60	
14032.00	Amortiss. cumulés s'investiss. - taxes de raccordement EU	2 837 251,73	267 205,00				3 104 456,73	
14032.99	Amortiss. cumulés s'investiss. - taxes de raccordement EU	-92 526,85				30 573,00	-123 099,85	
14672.00	Immeuble Aigle Noir	-105 101,50	-38 861,95				-144 063,45	
14040.00	Maison communale	597 802,20				3,00	597 802,20	
14040.01	Pavillon scolaire-Installation 4 salles classe	107 817,75	27 231,00			3,00	135 048,75	
14040.02	Etude faisabilité bâtiments périmètre scolaire	345 420,67	363 067,00			20,00	708 487,67	
14040.03	Bâtiment Les Simon et zone de détente	0,00	35 373,00				35 373,00	
14040.06	Amortiss. cumulés s/Bâtiments PA	0,00	30 713,40			81 168,13	30 713,40	
14040.99	Amortiss. cumulés s/Bâtiments PA	-305 631,05					-386 799,18	
14060.00	Véhicules et machines-voiture	90 846,00	45 873,25				136 719,25	
14060.02	Cablages informatiqs/elect. Bâtim. Scol.	208 852,00	48 520,55				257 372,55	
14060.99	Amortiss. cumulés s/Biens meubles PA	-9 084,60				18 169,20	-27 253,80	
14290.01	Révision générale du PAL - Adaptation	0,00	86 271,20				86 271,20	
145	Participations PA	14 960,30	0,00	0,00	0,00	0,00	14 960,30	
14520.00	Ass. des Communes SO pour service social régional	14 960,30					14 960,30	
Total selon "Comptes des investissements" rep. compte des investissements		1 365 361,27		437 800,00		375 347,95		
Total selon compte nature 330 & 466		1 365 361,27		437 800,00		375 347,95		
Total réévaluations PFEPA		-1 122 000,00						
Amortissements complémentaires								
Total amortissements supplémentaires								
Attribution & Réserves 710/17201								
Totaux		1 965 381,27		437 800,00		375 347,95		
		927 661,27						

7. Tableau des immobilisations

Contrôle des investissements - Année 2022

No	Objet	Voté en AC/CG	Comptes no	CREDITS	Taxes-Subv.&Part. requies	Totaux Dépenses		Etat	SOLDES	Budget 2022		
						2022						
0390	Installations pour personne à mobilité réduite à la Maison comm.	14.12.2021	0390.5060.00	25.000,00	0,00	27.231,00	27.231,00	T	-2.231,00	25.000,00		
2170	Mise à niveau câblages inform./électr.-Bâtimens communaux - 82	09.12.2020	2170.5060.00	210.000,00	0,00	48.520,55	257.372,55	T	-47.372,55	0,00		
2170	Etude faisabilité bâtiments périmètre scolaire - 87	14.12.2021	2170.5040.05	100.000,00	0,00	35.373,00	35.373,00		64.627,00	100.000,00		
2170	Concours bâtiments périmètre scolaire - 89	14.12.2021	2170.5040.01	250.000,00	0,00	0,00	250.000,00		250.000,00	250.000,00		
2170	Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - 88	14.12.2021	2170.5040.02	400.000,00	0,00	363.057,00	363.057,00	T	36.933,00	400.000,00		
6130	Installation 2 salles de classe dans pavillon scolaire - subvention	21.04.2021	2170.6310.00	0,00	0,00	0,00	0,00		188.090,00	-4.230,00		
6130	Réaménagement RC - Eclairage public RC - séquences 3 & 4 - 85	21.04.2021	6130.5010.00	188.090,00	0,00	0,00	188.090,00		87.380,00	188.090,00		
6150	Réaménagements RC - crédit étude séqu. 4 - 85	21.04.2021	6150.5010.11	96.930,00	0,00	9.550,00	9.550,00		499.341,30	524.000,00		
6150	Réaménagement RC - particip. aménagement espace routier séqu. 3 - 85	21.04.2021	6150.5010.10	538.500,00	0,00	10.346,95	39.158,70		-	0,00		
6150	Participation de tiers - SPC Réaménag. espace routier séqu. 3 - 85	21.04.2021	6150.6350.02	0,00	-23.443,00	0,00	-37.848,20		-	0,00		
6150	Participation de tiers - SPC crédit étude séqu. 4 - 85	21.04.2021	6150.6350.03	0,00	0,00	0,00	0,00		-	0,00		
6150	Aménagement Giratoire carré - 81	11.12.2019	6150.5010.03	200.000,00	0,00	12.369,92	20.635,97		179.364,03	192.000,00		
6150	Aménagement passage piétons et chemin piétonnier - 84	23.09.2020	6150.5010.04	147.500,00	0,00	12.852,75	14.863,10		132.636,90	146.000,00		
6150	Aménagement place "Kiss & Go" Rte d'Omens	23.09.2020	6150.5010.05	233.000,00	0,00	0,00	0,00		233.000,00	0,00		
6150	Refection route des Simon - 86	14.12.2021/1	6150.5010.06	137.861,90	0,00	49.902,65	137.764,55	T	97,35	50.000,00		
6150	Aménagement places de parc Four banal	7.05.2022	6150.5010.12	0,00	0,00	0,00	0,00		-	150.000,00		
6150	Mobilité douce Les Allys et canalp forestier	14.12.2021	6150.5010.14	80.000,00	0,00	1.760,00	1.760,00		78.240,00	80.000,00		
6150	Aménagements routiers divers	14.12.2021	6150.5010.15	80.000,00	0,00	1.760,00	1.760,00		78.240,00	80.000,00		
6150	Achat d'un robot-épaveuse	14.12.2021	6150.5060.00	50.000,00	0,00	45.873,25	45.873,25	T	4.126,75	50.000,00		
7101	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58	23.05.2017	7101.5031.01	675.000,00	0,00	0,00	599.783,47		75.217,53	75.200,00		
7101	Traversée village RC: Entrée Cottens/Giratoire Daille - 69 Séqu. 2	12.12.2018	7101.5031.02	300.000,00	0,00	20.857,43	20.857,43		279.142,57	0,00		
7101	Traversée village RC: La Charrière/Giratoire Daille - 71 Séqu. 3	12.12.2018	7101.5031.03	600.000,00	0,00	3.595,35	79.681,43		520.318,57	524.000,00		
7101	Approvisionnement en eau - Taxes encasées	néant	7101.6370.00	0,00	-32.729,10	0,00	0,00		-58.000,00	0,00		
6150	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	6150.5010.00	680.000,00	0,00	9.517,60	456.413,15		223.586,85	187.300,00		
7101	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	7101.5031.05	210.000,00	0,00	4.800,00	130.053,31		79.946,69	80.000,00		
7201	Assainiss. EU/EC Ouest village&amén. Mobilité - 48	10.12.2014	7201.5032.00	1.710.000,00	0,00	0,00	775.350,13		934.649,87	904.600,00		
7201	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - 58	23.05.2017	7201.5032.01	675.000,00	0,00	158,00	415.661,73		259.338,27	259.500,00		
7201	Assainiss. EU/EC Charrière et déplacement conduite EP - collecteurs privés Hg	23.05.2017	7201.5032.02	0,00	0,00	0,00	21.627,00		-21.627,00	0,00		
7201	Traversée village RC: Entrée Cottens/Giratoire Daille - 70 Séqu. 2	12.12.2018	7201.5032.03	350.000,00	0,00	0,00	20.857,43		329.142,57	0,00		
7201	Traversée village RC: La Charrière/Giratoire Daille - 71 Séqu. 3	12.12.2018	7201.5032.04	900.000,00	0,00	16.180,65	127.275,47		772.724,53	789.000,00		
7201	Mise en séparatif Les Allys/Imp. du Chêne	23.09.2020	7201.5032.06	80.000,00	0,00	0,00	0,00		80.000,00	0,00		
7201	Assainissement EU/EC - Secteur Nierlet - 83	09.12.2020	7201.5032.08	450.000,00	0,00	250.869,35	291.355,05		158.644,95	410.000,00		
7201	Protection des eaux - Taxes encasées	néant	7201.6370.00	0,00	-38.961,95	0,00	0,00		-	-69.000,00		
3421	Secteur Les Simon - arrosage	14.12.2021	3421.5040.00	60.000,00	0,00	18.734,85	18.734,85		41.265,05	60.000,00		
7101	Secteur Les Simon - protection contre les crues	14.12.2021	7101.5020.00	120.000,00	0,00	11.978,45	11.978,45		108.021,55	120.000,00		
9630	Compétences financières p/Transactions immobilières	23.09.2020	9630.5090.00	200.000,00	0,00	0,00	209.000,00		209.000,00	200.000,00		
7900	Le Séchieron - PAD Plan Aménagement Détail	23.09.2020	7900.5290.00	250.000,00	0,00	0,00	250.000,00		-	250.000,00		
7900	La Villeveys - PAD Plan Aménagement Détail	14.12.2021	7900.5290.01	0,00	0,00	0,00	0,00		-	0,00		
7900	Centre-Village & Imp. du Carro - PAD Plan Aménagement Détail	14.12.2021	7900.5290.02	0,00	0,00	0,00	0,00		-	0,00		
7900	Adaptation du PAL	23.09.2020	8791.5040.00	1.167.000,00	0,00	88.271,20	88.271,20		61.728,80	150.000,00		
8791	Bâtiment de chaufferie	23.09.2020	8791.5040.00	1.167.000,00	0,00	0,00	0,00		1.167.000,00	0,00		
8791	Bâtiment de chaufferie - Préparation pour constr. Supérieure	23.09.2020	8791.5040.01	470.000,00	0,00	0,00	470.000,00		470.000,00	0,00		
9630	Nevergie SA - prêt-réalis install. PV et microcseau - 67	12.12.2018	9630.5450.00	800.000,00	0,00	0,00	800.000,00		200.000,00	200.000,00		
942	Vente terrain art. RF 331 (partiel) Rte Omens Sud - 76	15.05.2019	9630.4411.00	0,00	0,00	0,00	0,00		-	0,00		
									12 578 881,90	-95 133,05	1 022 714,62	7 966 573,58
											927 581,57	

T = Termis



8. INDICATEURS FINANCIERS

Le MCH2 introduit la publication, pour les comptes et le budget, d'indicateurs financiers harmonisés visant à mesurer la santé financière des communes. Cet instrument est appelé à devenir un outil de pilotage primordial pour les autorités quant au suivi financier de leur commune (OFCo art. 18).

Ces indicateurs sont les suivants, avec appréciation pour l'année 2022 :

1. Taux d'endettement net (dette nette x 100 / revenus fiscaux)

Taux d'endettement net aux comptes 2022 :	- 39.98 %
17'578'729.56-21'443'897.04 / 9'667'460.37	- 51.95 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
< **100% bon** / 100% - 150% suffisant / > 150% mauvais
- L'indicateur exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette nette.

2. Degré d'autofinancement (autofinancement x 100 / investissements nets)

Degré d'autofinancement aux comptes 2022 :	39 %
359'146.63 / 927'581.27	51 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
Haute conjoncture : > 100%
Cas normal : 80 – 100%
Récession : 50 – 80%
- A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle citée ci-dessus. Il détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements.

3. Part des charges d'intérêts (charges d'intérêts nets x 100 / revenus courants)

Part des charges d'intérêts aux comptes 2022 :	1 %
92'431.00 / 12'027'272.31	1 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
0% - 4% bon / 4% - 9% suffisant / >9% mauvais
- Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.



4. Dette brute par rapport aux revenus (dette brute x 100 / revenus courants)

Dette brute par rapport aux revenus aux comptes 2022 :	135 %
16'231'287.25 / 12'027'272.31	156 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
 - < 50% très bon / 50% - 100% bon / **100% - 150% moyen** / 150% - 200% mauvais / >200% critique
- Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Il mesure la part des revenus nécessaire à amortir la dette brute.
- Ici, la dette couvre les actifs immobilisés très importants (liés à des investissements importants), donc ce ratio est à pondérer car le montant de la fortune nette s'élève à CHF 18'043'925.19.

5. Proportion des investissements (investissements bruts x 100 / dépenses totales)

Proportion des investissements aux comptes 2022 :	9 %
1'022'714.62 / 11'070'121.77	18 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
 - < 10% effort d'investissement faible**
 - 10% - 20% effort d'investissement moyen
 - 20% - 30% effort d'investissement élevé
 - > 40% effort d'investissement très élevé
- Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. Part du service de la dette (service de la dette x 100 / revenus courants)

Part du service de la dette aux comptes 2022 :	4 %
467'778.95 / 12'027'272.31	4 % - Année 2021

- Valeurs indicatives
 - < 5% charge faible**
 - 5% - 15% charge acceptable
 - > 15% charge forte
- Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

7. Dette nette par habitant en francs (dette nette / population résidente permanente)

Dette nette par habitant en francs aux comptes 2022 :	- 1'358.58
-3'865'167.48 / 2'845 habitants	- 1'576.12 - Année 2021

- Valeurs indicatives :
 - < 0 CHF patrimoine net**
 - 0 - 1'000 CHF endettement faible
 - 1'001 - 2'500 CHF endettement moyen
 - 2'501 - 5'000 CHF endettement important
 - > 5'000 CHF endettement très important



- Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée et permet l'appréciation et l'analyse comparative de l'endettement net. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
- Neyruz n'a pas une dette par habitant mais une fortune par habitant d'après ce ratio pour l'année 2022 (idem 2021) car il y a un excédent de fortune et non une dette (actif net).

8. Taux d'autofinancement (autofinancement x 100 / revenus courants)

Taux d'autofinancement aux comptes 2022 :	3 %
359'146.63 / 12'027'272.31	7 % - Année 2021

- Valeurs indicatives :
> 20% bon / 10% - 20% moyen / < 10% mauvais
- Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

9. Limitation de l'endettement des communes

L'OFCo mentionne à son article 19 « Limitation de l'endettement des communes » - art. 22 al. 2 et 3 LFCo -) :

1. Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80%.
2. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.
3. La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales.

Calcul du taux d'endettement		Comptes 2021	Comptes 2022
200	Engagements courants	503'239.06	421'287.25
204	Passifs de régularisation	933'243.96	771'182.92
205	Provisions à court terme	63'800.00	73'000.00
206	Engagements financiers à long terme	16'090'000.00	15'810'000.00
208	Provisions à long terme	332'201.90	165'797.39
209	Engagements envers les financement spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	337'462.00	337'462.00
20	CAPITAUX DE TIERS (A)	18'259'946.92	17'578'729.56
100	Disponibilités et placements à court terme	3'973'953.24	4'091'057.86
101	Créances	-2'980'697.15	-4'497'516.17
107-108	Placements financiers	13'945'660.00	12'823'660.00
104	Actifs de régularisation	7'754'632.95	9'026'695.35
10	PATRIMOINE FINANCIER (B)	22'693'549.04	21'443'897.04



400	Impôts personnes physiques	7'326'484.70	8'088'081.57
401	Impôts personnes morales	64'716.40	519'541.75
402-403	Impôts autres	1'143'534.10	1'059'837.05
40	REVENUS FISCAUX (C)	8'534'735.20	9'667'460.37

Taux d'endettement net en % : $(A - B) \times 100 / C$ - 51.95 % - 39.98 %

Marge d'autofinancement	Comptes 2021	Comptes 2022
Résultat d'exercice (-) déficit / (+) bénéfice	752'780.12	434'579.33
Amortissements légaux et financements spéciaux (33+35-45-466-489)	-51'968.95	-75'432.70
Marge d'autofinancement	700'811.17	359'146.63
Investissements PA nets	1'380'647.29	927'581.27
Degré d'autofinancement	51 %	39 %